



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 001-210102091-20230918-2023_29DEL-DE



N°29/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 septembre 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 12

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Pierre-Luc CHATAIGNON

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Norbert GILBRIN donne pouvoir à Valérie MAYOR - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN donne pouvoir à Kévin FAVRE

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON –

Objet : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION COMITE DES FETES DE LEAZ

Madame la Maire,

PRESENTE le courrier du 10/08/2023 adressé par l'association du Comité des fêtes de Léaz sollicitant une subvention au titre de l'année 2023,

EXPLIQUE qu'une subvention pour contribuer au financement global de l'activité de 400,00 € annuelle est versée aux associations de la commune à condition qu'elles assurent une animation annuelle.

Vu le certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissement fixant la création de l'association à compter du 26/06/2023,

Vu les statuts de ladite association du 20/06/2023,

Vu l'animation du vide-greniers réalisée le 03/09/2023,

PROPOSE le versement d'une subvention d'un montant de 400,00€,

Mesdames Valérie MAYOR et Emelyne ETIENNE, membres du bureau de l'association, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, de à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder à l'association Comité des fêtes de Léaz une subvention de 400 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires relatives à cette demande de subvention.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC